

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 97/11 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME CONCERTÉ D'ACTIONS TOURISTIQUES.

SEANCE DU 21 FEVRIER 1997

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le vingt et un février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Premier Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI  
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO  
M. Edouard CUTTOLI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Antoine GAMBINI  
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

REÇU LE

28.FEV.1997

PREFECTURE DE CORSE

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESII, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Joseph SISTI, Michel VALENTINI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel n° 97/03 en date du 18 Février 1997,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission des Finances et de la commission du Plan présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**REÇU LE**

**28.FEV.1997**

**ARTICLE PREMIER :**

**PREFECTURE DE CORSE**

**APPROUVE** le Programme Concerté d'Actions Touristiques tel qu'il figure dans les documents joints en annexe.

Le coût total de ce programme sur trois exercices budgétaires s'élève à 47,60 MF. Les crédits correspondant à la participation de la Collectivité Territoriale de Corse pour 1997, à savoir 3,33 MF auxquels viendront s'ajouter 1,9 MF de crédits contractualisés redéployés, seront inscrits à la prochaine décision modificative.

**ARTICLE 2 :**

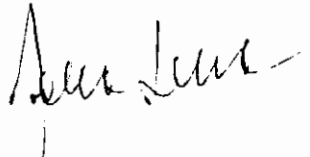
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 février 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE  
28.FEV.1997  
PREFECTURE DE CORSE